



The UIA Institute for the Rule of Law

COMMUNIQUE

Paris, 23 juillet 2024

L'UIA EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION ET DEMANDE LA LIBERATION IMMEDIATE DE L'AVOCAT ET DEFENSEUR DES DROITS HUMAINS MOHAMMED AL-ROKEN

L'Institut pour l'Etat de Droit de l'Union Internationale des Avocats (UIA-IROL) exprime sa profonde préoccupation et demande la libération immédiate de l'avocat et défenseur des droits humains Mohammed AL-ROKEN, qui a été condamné à la réclusion à perpétuité le 10 juillet 2024 par les autorités des Émirats Arabes Unis (EAU).

Mohammed AL-ROKEN, avocat et défenseur des droits humains émirati, est membre de l'Union Internationale des Avocats (UIA) et de l'International Bar Association (IBA). Il a également été Président de l'Association des Juristes des Émirats Arabes Unis et membre actif d'Amnesty International. Son rôle d'avocat militant lui a valu de recevoir le Prix Ludovic Trarieux des Droits de l'Homme en 2017 et le Prix Alkarama pour les défenseurs des droits de l'Homme en 2012.

Le 17 juillet 2012, il a été arrêté arbitrairement par des agents de la sécurité d'État alors qu'il se rendait à la police pour signaler la disparition de son fils et de son gendre. Maintenu à l'isolement, Mohammed AL-ROKEN a été jugé avec 93 autres défenseurs des droits, militants, avocats et étudiants dans l'affaire connue sous le nom de « EAU 94 ». En juillet 2013, la Cour de sûreté de l'État des Émirats Arabes Unis l'a condamné à 10 ans de prison pour avoir prétendument « conspiré contre le gouvernement ».

L'UIA-IROL avait exprimé son inquiétude et avait à cet égard appelé le Président des Emirats Arabes Unis (EAU) à la libération de Mohammed AL-ROKEN. ¹

Par ailleurs, il a été porté à l'attention de l'Union Internationale des Avocats, par des sources fiables, que Mohammed AL-ROKEN aurait subi des traitements inhumains et dégradants lors de sa détention. En 2022, alors que sa peine de 10 ans prenait fin, les autorités émiraties ont maintenu en détention 84 hommes, dont l'avocat Mohammed AL-ROKEN.

Aux termes d'un procès inéquitable ayant débuté le 9 mai 2024 devant la Cour d'appel fédérale d'Abou Dhabi sur la base de charges indéterminées, Mohammed AL-ROKEN a été condamné le 10 juillet 2024 à la réclusion à perpétuité.

L'UIA-IROL est gravement préoccupée par la répression croissante contre les défenseurs des droits humains par les autorités des EAU, comme en témoigne le cas de Mohammed AL-ROKEN. De telles actions non seulement violent les droits des avocats, mais compromettent également les principes fondamentaux de justice et de l'État de droit aux EAU.

¹ [Join the campaign to obtain the immediate and unconditional release of the Emirati lawyer Mohammed al-Roken | UIA \(uianet.org\)](https://www.uianet.org/en/press-releases/2024/07/23/2024-07-23-01)

Nous rappelons aux EAU leurs obligations en vertu du droit international, y compris les Principes de base des Nations Unies sur le Rôle des Avocats (1990), qui stipulent que :

« Les gouvernements doivent veiller à ce que les avocats puissent exercer toutes leurs fonctions professionnelles sans intimidation, entrave, harcèlement ou ingérence inappropriée » (Principe 16).

« Lorsque la sécurité des avocats est menacée en raison de l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être adéquatement protégés par les autorités » (Principe 17).

En outre, en vertu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH, 1948), dont il incombe à chaque Etat d'assurer le respect des droits qui y sont énoncés, il est stipulé :

« Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé. » (Article 9)

À la lumière de ces principes, l'UIA-IROL appelle d'urgence à prendre des mesures immédiates et efficaces pour :

ASSURER la libération immédiate et inconditionnelle de Mohammed AL-ROKEN.

PROTEGER les avocats de toute ingérence, en veillant à ce qu'ils puissent exercer leurs fonctions professionnelles sans intimidation, entrave, harcèlement ou crainte de représailles.

GARANTIR l'intégrité physique et psychologique des avocats dans toutes les circonstances, notamment lors de l'exercice de leurs fonctions professionnelles.

VEILLER à ce que les actes de violence et les menaces à l'encontre des avocats soient rigoureusement investigués et poursuivis, et que les auteurs soient traduits en justice.

L'UIA-IROL exprime son soutien envers les avocats des Émirats Arabes Unis (EAU) qui continuent de défendre les droits de l'homme et l'État de droit dans ces conditions.

En savoir plus sur l'UIA-IROL

L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org
Contact Presse : Julie Rosa, Responsable *Communication* & Stratégie digitale jrosa@uianet.org